

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES



Arrêté de police de circulation
TELETHON
Chemin des Cazals et Parking de la Salle Rioust
Le 3 Décembre de 16 h 30 à 23 h 00

Arrêté n° 2021/11/269

Le Maire de la Commune de **VALERGUES**,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et suivants et L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures afin de favoriser la sécurité des personnes et le bon déroulement du « **TELETHON** » qui aura lieu du **Vendredi 3 Décembre 2021**,

CONSIDERANT que cette manifestation populaire est un usage constant et reconnu,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la manifestation « **TELETHON** », des accidents et des encombrements pourraient se produire sur le chemin des Cazals à Valergues, (Tronçon entre l'Avenue de la Gare et la rue des Tilleuls), si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de cette manifestation une partie du Chemin des Cazals et le parking de la Salle Rioust (voir **Zone rouge** sur le plan ci-dessous) sont exclusivement réservées aux piétons, il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation le **Vendredi 3 Décembre 2021 de 16 h 30 à 23 h 00** afin de garantir la sécurité des usagers.

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement et la circulation seront interdites, chemin des Cazals (Tronçon entre l'Avenue de la Gare et la rue des Tilleuls) et le parking de la Salle Rioust (voir **Zone rouge** sur le plan ci-dessous), **le Vendredi 3 Décembre 2021 de 16 h 30 à 23 h 00.**



Article 2 : Tout manquement ou infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivi selon la réglementation en vigueur.

Article 3 : Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lunel, Monsieur le Maire de Valergues, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VALERGUES, le 22 Novembre 2021
Le Maire, Jean-Louis BOUSCARAIN

